

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 juillet 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Laurène TROUVE, Céline TRENDEL, Frédéric LEPREVOST (départ à 19h57), Linda BAUDOUIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOTS, Eddy CARDON, Jean-François ERMENEUX, Jérémy VIMBERT, Thierry LIOT, Mona DUBUC, Gilles SINQUIN.

Etaient absents :

Nicolas FREULET (pouvoir à Laurène TROUVE), Frédéric LEPREVOST (après 19h57), Hélène VEAUDEQUIN (pouvoir à Jean-Luc FORT), Christiane MALANDAIN (pouvoir à Céline TRENDEL), Isabelle LEFEBVRE (pouvoir à Linda BAUDOUIN), Aurélie MILLET, Cécile SANGUINETTI.

Secrétaire de Séance :

Laurène TROUVE

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Gilles SINQUIN, Conseiller Municipal depuis le 12 juillet 2021, suite à la démission de Monsieur Gilles DUMENIL pour des raisons personnelles et familiales. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Gilles DUMENIL et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Procès-verbal du 8 juin 2021 Adopté.

1. S.I.V.H.E. : RETRAIT DE LA COMMUNE DE ROGERVILLE

21.04.29

Par délibération en date du 26 avril 2021, la commune de Rogerville a demandé son retrait du Syndicat Intercommunal de Vallées du Havre Est (SIVHE).
Il appartient aux communes adhérentes de délibérer sur le retrait de la commune de Rogerville.

VU la délibération de la commune de Rogerville en date du 26 avril 2021 demandant son retrait du Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre-Est (S.I.V.H.E.)

VU la délibération du comité syndical du S.I.V.H.E. en date du 26 mai 2021 acceptant le retrait de la commune de Rogerville,

Il appartient désormais aux trois autres communes adhérentes : Gainneville, Saint-Laurent-de-Brèvedent et Saint-Martin-du-Manoir, de délibérer sur le retrait de la commune de Rogerville, au sein de leur Conseil Municipal respectif.

VU l'article 52211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales laissant le choix au Conseil Municipal de s'opposer ou d'accepter ce retrait,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** Accepte** le retrait de la commune de Rogerville du Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre-Est (S.I.V.H.E)

2. CONVENTION D'USAGE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF LUDISPORT 21.04.30

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée 2020, la commune adhère au dispositif Ludisport. La demande de participation des élèves étant très forte, deux créneaux ont été ouverts à la rentrée 2020.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de ce dispositif pour la rentrée prochaine.

Dans le cadre du partenariat avec le Département, il est convenu par adhésion au dispositif que la Communauté Urbaine prend à sa charge la coordination, la gestion et la rémunération du personnel sur les lieux d'activités.

Les locaux d'accueil sont mis à disposition par les communes et le transfert de matériel sur chaque cycle est également assuré par un élu référent de chaque commune.

Ces activités seront effectives les lundis de 16h45 à 17h45, sur deux créneaux, au gymnase du 13 septembre 2021 au 24 juin 2022.

Afin de mettre en place ce dispositif, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisport pour l'année 2021-2022.

3. DEMANDE DE SUBVENTION 21.04.31

Par lettre du 26 mai 2021, le Préfet de la Seine-Maritime nous a informé que la candidature de la commune réalisée dans le cadre de l'appel à projet concernant la création de jardins partagés (mesure 11 volet B du plan de relance) a été retenue.

Afin de financer de projet, il est nécessaire de d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Département. Le montant estimatif de ce projet s'élève à 46 172,89 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département et de signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

4. GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS 2021/2022 21.04.32

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- 1^{er} enfant : 0,72 € le quart d'heure
- 2^{ème} enfant : 0,68 € le quart d'heure
- 3^{ème} enfant : 0,48 € le quart d'heure

En cas de retard au-delà de 18h30, 4 quarts d'heure supplémentaires seront facturés.

5. RESTAURATION SCOLAIRE : PANIERS REPAS 21.04.33

Dans sa réunion du 9 juin 2021, la Commission Restauration Scolaire a émis un avis par lequel - conformément à la réglementation - elle recommande que les paniers repas soient uniquement réservés aux enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Tous les enfants inscrits à la restauration scolaire continueront à bénéficier de repas équilibrés et cohérents.

VU la réglementation en vigueur,

VU l'avis de la commission restauration scolaire en date du 9 juin 2021,

CONSIDERANT les contraintes matérielles et techniques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de n'accepter les paniers repas que pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

6. RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS 2021/2022 21.04.34

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2021/2022 comme suit :

- Enfant 5,00 €
- Panier repas 4,50 €
- Adulte 7,20 €

**7. PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
PEC-CUI-CAF 21.04.35**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Après le départ à la retraite d'un agent, une candidature nous a été adressée par l'intermédiaire de l'agence Pole Emploi, ce candidat rentre dans le cadre du dispositif PEC-CUI-CAE. (CUI : Contrat Unique d'Insertion - CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Ce contrat permet à l'agent de se réinsérer professionnellement et d'être formé.

Notre collectivité aurait une prise en charge du salaire brut de 45 % sur 20 heures semaine.

VU la circulaire n° DGEFP/SDPEA/MI/MPP/2018/11 du 18 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

VU la convention conclue le 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de créer un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » -« contrat unique d'insertion »-« contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 1^{er} juillet 2021.

**8. DENOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT ET DE LA VOIRIE RELATIF AU PERMIS
D'AMENAGER DES CONSORTS HARDOUIN 21.04.36**

Après la délivrance du permis d'aménager des Consorts Hardouin, rue André Mabire, le Conseil Municipal doit dénommer ce nouveau lotissement et la voirie intérieure.

Le terrain sur lequel il sera construit a abrité la dernière bergerie importante de la commune ; le nom de ce lotissement pourra y faire référence.

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la poste, des autres services publics et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des habitations.

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste des voies de la commune.

CONSIDERANT la nécessité de dénommer les nouvelles voies du lotissement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de dénommer le nouveau lotissement et la voirie intérieure relatif, au permis d'aménager des Consorts Hardouin de la manière suivante :

Nom du lotissement et de la rue le desservant : Résidence de la Bergerie

9. FINANCES COMMUNALES : DECISION MODIFICATIVE N°1

21.04.37

Suite au vote du budget 2021 et à l'acquisition de la propriété des consorts Eude, Monsieur le receveur souhaite que l'imputation budgétaire soit changée.

Par conséquent, il vous est proposé de modifier le budget comme suit :

Article 204111 : - 560 000 €
Article 2132 : - 560 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** la décision modificative n°1

QUESTIONS DIVERSES :

1. Madame Mona DUBUC a constaté la mise en place du radar pédagogique route d'Enitot mais souhaite connaître la date de sa mise en fonction. Monsieur le Maire précise que le radar est actif mais en mode « espion » afin de connaître les vitesses des véhicules et le nombre de véhicules utilisant cette voie.
Madame Mona DUBUC trouve que l'implantation du radar est trop proche du village. Monsieur le Maire précise qu'il y a des contraintes techniques mais que la demande va être remontée à Monsieur Nicolas Freulet, s'agissant d'un radar mobile, il pourra être déplacé dans la mesure du possible.
Monsieur Jean-François Ermeneux indique que des panneaux réalisés par les enfants pourraient être associés aux radars pédagogiques. Monsieur le Maire trouve l'idée excellente.
Madame Mona Dubuc indique qu'il existe des passages piétons 3D. Madame Laurène Trouvé précise que l'effet 3D est important et des accidents se sont produits. C'est une compétence qui relève de la Communauté Urbaine.
2. Monsieur Serge Prévots demande ce qu'il en est de l'installation de la borne incendie au hameau d'Enitot. Monsieur Jean-Luc Fort précise que, dans le cadre de la DECI, l'élaboration du schéma communal est en cours. Il permettra de programmer et de prioriser les actions. Les investissements sont très lourds et cela nécessite de disposer de foncier.
3. Madame Mona Dubuc informe que les adolescents se plaignent de l'entretien du city stade, notamment de la fissure importante.
Monsieur Jean-Luc Fort informe qu'une intervention est prévue pour résorber cette fissure.
Un éclairage a été évoqué, un projet est à l'étude et pourrait englober le city stade et les terrains de tennis, avec le retrait de la haie, qui permettrait le passage d'un câble d'alimentation électrique.
De plus, les ballons sortant du City, une demande a été faite pour améliorer cette situation.
4. Madame Mona Dubuc demande s'il existe quelque chose pour les ados type Ludisport. Il n'existe pas de Ludisport pour les adolescents.
Madame Linda Baudouin informe qu'un tournoi de jeux vidéo est prévu durant les vacances de la Toussaint à destination des adolescents.

- 5- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la reprise des cas Covid. Une nouvelle vague risque d'arriver, il souligne l'importance de la vaccination, seul moyen de sortir de cette crise.

La séance est levée à 20 heures 51.

Saint Martin du Manoir
Le **26 JUIL. 2021**
Le Maire, Jean-Luc FORT



Handwritten signature of Jean-Luc Fort